



HAL
open science

La collaboration des pouvoirs publics et de l'Eglise dans le Kwango hier et aujourd'hui, et ses enjeux pour le développement des populations.

Paulin Ibanda Kabaka, Sadrac Matendo

► To cite this version:

Paulin Ibanda Kabaka, Sadrac Matendo. La collaboration des pouvoirs publics et de l'Eglise dans le Kwango hier et aujourd'hui, et ses enjeux pour le développement des populations. . Anicet N'Teba Mbengi SJ, Mulopo Apollinaire Makambu, Narcisse Kabeya Makweta. Allez dans le monde entier. Centenaire de l'évangélisation du Kwango-Diocèse de Popokabaka (1915-2015)., Editions Loyola, 2015, 999512703. hal-01297803

HAL Id: hal-01297803

<https://hal.science/hal-01297803>

Submitted on 4 Apr 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La collaboration des pouvoirs publics et de l'Eglise dans le Kwango hier et aujourd'hui, et ses enjeux pour le développement des populations.

Paulin IBANDA KABAKA et Sadrac MATENDO

Mail : ibandapaulin@yahoo.fr

Mail : sadrac.matendo@gmail.com

0. INTRODUCTION

La collaboration entre l'Eglise Catholique et l'Etat remonte au début de l'arrivée des premiers européens au Congo. Quelques années après la Conférence de Berlin qui vit naître l'Etat Indépendant du Congo, E.I.C. en sigle, en 1885¹, l'Administration coloniale a demandé au Saint Siège, après l'évacuation des Spiritains Français en 1891, l'envoi des missionnaires Belges² pour l'évangélisation du Congo en général et du Kwango en particulier à partir de 1893³. Ceci montre à suffisance que l'œuvre d'évangélisation du Kwango a été favorisée par la bonne entente entre l'Eglise et les pouvoirs publics congolais.

Dans cet article, nous analysons d'une part le rôle de chaque partenaire notamment l'Eglise et l'Etat dans l'accomplissement de cette mission depuis un siècle⁴. D'autre part, nous nous interrogerons sur les défis et perspectives d'avenir afin que ce partenariat, disons cette collaboration qui connaît souvent de hauts et de bas, selon l'attitude des dirigeants politiques en place, puisse répondre aux attentes des populations du Kwango au moment où ces dernières sont confrontées à un défi majeur en l'occurrence la pauvreté qui y sévit de façon sévère.

Bien que le rôle de l'Eglise ne soit pas d'intervenir dans le domaine économique, elle est tenue de jouer son rôle spécifique comme le dit J. MPIA BEKINA⁵: « L'Eglise, disons-le, n'a pas de compétence spécifique en matière socio-économique. Elle n'a pas non plus vocation à se substituer aux autorités nationales, aux organisations de la société civile et aux institutions financières internationales qui combattent la pauvreté depuis des décennies. Mais elle a à jouer son propre rôle. Si Dieu a un dessein pour son peuple qui est au Mai-Ndombe, une société où la pauvreté couvre de sa chape de plomb les trois quart de la population, où la

¹ H. WESSELING, *Le partage de l'Afrique 1880-1914*, Paris, Denoël, 1996, pp. 159-164

² I. NDAYWEL et alii, *Histoire générale du Congo : de l'héritage ancien à la République démocratique du Congo*, Bruxelles, De Boeck- Larcier, 1998, p.346.

³ La Mission pour l'évangélisation du Kwango a été fondée en 1893 et a été confiée à la Compagnie de Jésus (les Jésuites), cfr L. DENIS, *Les Jésuites belges au Kwango, 1893-1943*, Bruxelles, Museum Lessianum, 1943, pp. 13-14. Anicet N'TEBA MBENGI, *La Mission de la Compagnie de Jésus au Kwilu. Contribution à la transformation d'une région congolaise (1901-1954)*, Editions Pontificia Università Gregoriana, Rome, 2010, p. 51.

⁴ C'est en 1915 que le Père Jean Baptiste Hanquet, SJ, a implanté le 1^{er} poste missionnaire au Kwango, notamment à Ngowa près de Popokabaka. Cfr COLLECTIF, *Jalons de l'évangélisation au Kwango*, Heverlee, éd. privée du Ravitaillement Intellectuel au Congo, 1967, p. 24. Anicet N'TEBA MBENGI, *Jésuites et Franciscaines Missionnaires de Marie à Kingunda-Kwango (1927-1961)*, Editions Saint Pierre Canisius, 2004, pp. 67-69.

⁵ Jacques MPIA BEKINA, *L'évangélisation du Mai-Ndombe. Histoire, difficultés présentes et inculturation*, Thèse de doctorat en Théologie, Université de Strasbourg, 2009, pp.114-120.

malnutrition constitue la cause directe ou indirecte de 54% des cas de décès des enfants de moins de cinq ans, pour ne citer que ce cas, n'est pas conforme à ce dessein. » Mutatis mutandis pour le Kwango.

S'agissant de la décentralisation administrative et politique consacrée par la Constitution de 2006, c'est un procédé de gestion qui a pour mérite de rapprocher le niveau décisionnel de la base et de favoriser des décisions pro-développement. Nous osons espérer que la décentralisation entraînera le développement local des contrées du Kwango dont les principaux acteurs demeurent l'Etat et l'Eglise du fait que les entrepreneurs privés sont inexistantes. Par développement local⁶, il faut entendre un développement économique et social qui améliore les conditions de vie des populations à la base et dans leur vie quotidienne. Ce développement local se mesure à l'échelle d'un village, d'un quartier, d'une commune, d'une ville, d'une région, bref d'un territoire réduit.

Dans la première partie de cet article, nous définissons les concepts de base de la décentralisation et du développement local et présentons un aperçu des défis socio-économiques auxquels le Kwango est confronté. La seconde partie est consacrée à l'analyse de la collaboration entre l'Eglise et l'Etat depuis l'époque coloniale ainsi que par le biais de partenariats éventuels dans le cadre des perspectives d'avenir pour le bien-être des populations Kwangolaises.

1. NOTIONS DE DECENTRALISATION - DEVELOPPEMENT LOCAL ET BREF APERCU DE LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DU KWANGO

Nous parlerons dans cette partie des généralités sur la décentralisation et le développement local (section 1), de l'évolution des institutions (section 2) et de la situation socio-économique au Kwango (section 3).

1.1. Généralités sur la décentralisation et le développement local

Pour bien parler du développement local, il est nécessaire de parler aussi de la décentralisation qui est un mode d'organisation juridique et politique des compétences au sein d'un Etat unitaire en vue d'accorder plus d'autonomie aux autorités subalternes pour le mieux du développement local. Dans les faits, le développement local est l'objectif ultime de la décentralisation administrative et politique. Laurent Bossard et Normand Lauzon définissent la décentralisation en ces termes : « La décentralisation au sens littéral consiste à transférer certains aspects du pouvoir central vers le niveau local. Cela implique que l'Etat transfère aux collectivités locales non seulement une partie de son autorité mais également certaines ressources financières et humaines »⁷.

Après l'échec des politiques centralisatrices menées par divers Etats Africains depuis les indépendances et le fiasco des divers programmes d'ajustement structurel qui ont jalonné l'histoire africaine, les institutions financières internationales ont poussé vers les années 1985-90 tous les Etats Africains à favoriser la prise des décisions à la base par les autorités des entités décentralisées⁸. Manor a écrit à ce propos ce qui suit : « vers la fin des années 80 et le début des années 90, les gouvernements africains ont lancé une nouvelle génération de

⁶P. IBANDA KABAKA, *Droits des riverains, développement local et gestion durable des forêts en République démocratique du Congo : évaluation de la réforme forestière de 2002*, Mémoire de Master 2 Droit international et européen des Droits fondamentaux, Université de Nantes, 2013, p.25.

⁷L. BOSSARD et N. LAUZON, *Processus de décentralisation et développement local en Afrique de l'Ouest*, OCDE, 2005 sur <http://www.oecd.org/fr/csao/publications/38417588.pdf> [consulté le 12 avril 2013].

⁸ P. IBANDA KABAKA, *Op.cit.*, p.28.

programmes de décentralisation. Conçus dans un contexte de démocratisation, ces programmes poursuivent avec plus de force une logique de délégation de pouvoirs et de ressources envers des autorités locales élues et insistent sur l'objectif de promouvoir des formes de gestion plus participatives et responsables. Cette tendance a été rendue dans le concept de « décentralisation démocratique » de Manor, lequel fait référence au « transfert de ressources, de fonctions et de pouvoirs de décision envers des autorités de niveau inférieur qui sont largement ou totalement indépendantes du gouvernement central, et élues démocratiquement »⁹.

Cette décentralisation a été matérialisée par des lois dont la première date de 1982 en RDC. Par ce fait, les autorités gouvernementales ont transféré plusieurs compétences et moyens aux autorités locales afin qu'elles décident et gèrent le développement de leurs communautés urbaines et rurales.

« La décentralisation n'est pas recherchée comme une fin en soi, mais dans l'intention de réaliser un certain nombre d'objectifs de développement. Ces derniers peuvent varier d'un pays à l'autre. Les programmes de décentralisation actuels en Afrique font généralement référence à des objectifs de développement assez larges tels que la promotion de la démocratie locale, la participation, la réduction de la pauvreté et le développement local »¹⁰. Dès lors, chaque EAD (entité administrative décentralisée) a les moyens de financer en toute autonomie le développement économique et social de sa population locale.

Avec le processus de démocratisation commencé au début des années 1990, plusieurs ONG et bailleurs des fonds internationaux ont commencé à s'intéresser au financement des projets gérés par les populations elles-mêmes et ces dernières ont été poussées à participer à la gestion des affaires publiques les concernant. Dorénavant, au lieu de rechercher un développement national difficile à atteindre, les acteurs de développement misent sur le développement des petites contrées où vivent effectivement les gens les plus pauvres : c'est le sens même du développement local. Cette stratégie de développement local se matérialise par des projets de développement conçus et gérés avec les personnes concernées. La « gestion participative » est l'une des caractéristiques essentielles du développement local.

Une décentralisation effective et bien réussie implique une gestion participative. Elle peut ainsi constituer un facteur déterminant le succès d'un processus de développement local, dans la mesure où les acteurs locaux peuvent orienter leurs décisions vers la promotion d'activités qui sont propres à leur territoire. Il faut toutefois noter que la décentralisation peut, sous certaines conditions, conduire à la marginalisation de localités pauvres aux côtés d'autres relativement plus riches. En effet, le dynamisme particulièrement important de certaines localités peut attirer vers celles-ci l'essentiel de l'activité économique, laissant les localités voisines dans un état de pauvreté. Cette situation donne lieu à un déséquilibre dans le développement des localités d'un même environnement.

HOUNMENO dit ceci : « le fait que les élus locaux émanent des choix démocratiques des populations, ne les dédouane pas toujours de toute tentative égoïste pouvant les amener à vouloir tirer des rentes politiques de leur position. En effet, il peut arriver qu'ils profitent de cette position pour opérer des choix égoïstes qui biaisent les aspirations réelles des populations qu'ils représentent. Ainsi, la décentralisation, malgré ce mérite de permettre une

⁹ J. MANOR, "Democratic decentralization in Africa and Asia", in *IDS Bulletin*, 26(2), 1995, p.81.

¹⁰ C. LOQUAI, *Priorités stratégiques et défis opérationnels de l'appui européen à la décentralisation démocratique dans le contexte de l'Accord de Cotonou*, Document de réflexion n° 24, ECDPM, sur <http://www.oecd.org/fr/social/pauvrete/33741484.pdf> [consulté le 20 avril 2013].

prise en compte plus accrue de la volonté des populations dans les choix publics, ne constitue pas cependant une panacée en la matière de révélation de préférences collectives au plan local »¹¹.

Dès lors, comme dit précédemment, le développement local d'un territoire va se mesurer à l'aune de l'amélioration des conditions de vie des populations qui y vivent. Ceci concerne généralement l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau potable, à l'emploi, à un logement décent, aux activités génératrices des revenus, bref à la réduction de la pauvreté.

Sur le plan juridique, le développement local tire son origine du droit de l'homme au développement¹² consacré par plusieurs instruments juridiques internationaux notamment le Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels de 1966¹³ ainsi que la Déclaration du Millénaire du Développement ayant le mérite de fixer les objectifs à atteindre en ce qui concerne la réduction de la pauvreté afin d'assurer le développement des populations locales.

Vu sous l'aspect de la matérialisation du bien-être de la population, le développement local peut se prévaloir des droits de l'homme à un niveau de vie suffisant, à la santé, à l'alimentation adéquate et à un environnement sain.

1.2. Evolution institutionnelle du Kwango.

Après sa séparation d'avec le Kwilu en 1954, le district du Kwango fut érigé en province (pour la première fois) par l'ordonnance-loi n° 120/62 du 14 septembre 1962 à la suite du démembrement de la province de Léopoldville¹⁴.

La création administrative de la province alors qu'elle ne réunissait pas les conditions démographiques, économiques, logistiques et financières exigées par le gouvernement central, surprip plus d'une personne.

La principale raison évoquée par la Chambre des représentants de l'époque était d'assurer « la paix, le bonheur et la liberté aux Yaka, peuple majoritaire dans le Kwango qui ne pouvait s'allier ni aux Bakongo ni aux autres peuples voisins du Kwilu »¹⁵. Pour les hommes politiques Kwangolais, « l'acquisition de cette province avait pour but de faire du Kwango une grande province prospère et fertile afin de pouvoir assurer à ses habitants un bien-être matériel et spirituel sans cesse croissant »¹⁶.

La création de cette province répondait donc plus à des impératifs politiques et sociaux qu'à sa viabilité économique. Pendant son existence (1962-1966), la province du Kwango fut confrontée à d'énormes difficultés : le manque de fonctionnaires, l'insuffisance de bâtiments

¹¹B.G.HOUNMENO, « Nouveaux modes de coordination des acteurs dans le développement local: cas des zones rurales au Bénin », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 2 | 2002, mis en ligne le 01 octobre 2003, consulté le 17 mars 2013. URL : <http://developpementdurable.revues.org/1094> ; DOI : 10.4000/développement durable.1094

¹² P. IBANDA KABAKA, *Droit des négociations climatiques*, Lille, The Book Edition, 2013, p.15

¹³Cfr le droit de l'homme à un niveau de vie suffisant , in ONU, *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, New York, 1966.

¹⁴Jean OMASOMBO TSHONDA (dir.), *Kwango. Le pays des Bana Lunda*, Tervuren/Bruxelles/Kinshasa, Musée royal de l'Afrique centrale/Le Cri/Buku Editions, coll. « Monographies des Provinces de la RD Congo », 2012, p. 252.

¹⁵*Idem.*

¹⁶*Ibidem*

pour l'administration, le manque de moyens financiers et l'instabilité des équipes gouvernementales (soit 6 gouvernements provinciaux en 4 ans).¹⁷ Depuis avril 1966, le district du Kwango fait partie intégrante de la province de Bandundu.

La Constitution de la 3^{ème} République du 18 février 2006¹⁸, se caractérise par l'option décentralisatrice dans l'organisation des institutions. Le pays est divisé en 25 provinces (dont le Kwango) et la Ville de Kinshasa. Chaque province est une entité administrative décentralisée dotée d'une personnalité juridique et gérée par les organes locaux. L'Assemblée provinciale, élue au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans, est l'organe délibérant. Quant à l'organe exécutif, c'est le gouvernement provincial. S'agissant du Gouverneur et du Vice-Gouverneur, ils sont élus par les députés provinciaux pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois, au sein (ou en dehors) de l'Assemblée provinciale.

La Constitution de 2006 prévoit aussi des dispositions financières sous forme de rétrocession d'une partie des recettes (40 %) en vue de la gestion « autonome » de la fonction publique provinciale, des programmes miniers et forestiers et des investissements en infrastructures. La rétrocession des recettes fiscales aux entités territoriales décentralisées est un pas important dans la matérialisation de la réduction de la pauvreté et du développement local à la base.

En ce qui concerne le transfert des compétences, « l'éducation primaire et secondaire, la santé, l'agriculture et le développement rural sont des secteurs décentralisés par la Constitution, ce qui implique que la gestion de la prestation des services est de la responsabilité des gouvernements provinciaux et locaux, alors que l'établissement des normes demeure au niveau national »¹⁹.

Ainsi que le signale Jacques Mbadu²⁰, « la décentralisation a l'avantage de rapprocher l'administration de l'administré, d'associer les communautés de base dans la gestion de la cité à travers des organes élus, dotés des pouvoirs spécifiques propres dans des matières telles que définies dans la Constitution ». Toutefois, fait remarquer Jacques Mbadu, le législateur « n'a pas tenu compte des critères objectifs de viabilité des nouvelles provinces à créer. En effet, il n'y a eu ni recensement des populations, ni consultation préalable des populations concernées, ni inventaire des ressources disponibles dans chaque province à créer, ni consolidation du sentiment du vouloir-vivre collectif, ni formation des experts et animateurs de la décentralisation. Bien plus, on n'a pas non plus tenu compte des infrastructures administratives ; du redéploiement des fonctionnaires ; des moyens financiers à mobiliser pour appliquer la décentralisation ; des textes réglementaires ; du renforcement des capacités de gestion. Cela a pour conséquence que certaines provinces à créer manquent presque de tout ».

L'évolution institutionnelle prévue de la RDC soulève des défis institutionnels, sociaux et économiques de taille et sa concrétisation sera certainement très laborieuse. Toutefois, la décentralisation est susceptible d'améliorer la responsabilité des gouvernements provinciaux auprès de leurs populations.

¹⁷ *Idem*, pp. 259 - 268.

¹⁸ Cfr art.2 et 3 de la Constitution de la RDC du 18 février 2006, Kinshasa, Journal Officiel, 2006.

¹⁹ Forum national sur la décentralisation, Grand Hôtel de Kinshasa (3 - 5 octobre 2007), consultation en ligne le 28 avril 2012. : <http://www.mediacongo.net/show.asp?doc=7268>

²⁰ J.HERDERSCHEE, D. MUKOKO SAMBA et M. TSHIMENGA TSHIBANGU (dir.), *Résilience d'un Géant Africain: Accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en RDC*, Vol.1, Kinshasa, Médiaspaul/ World Bank Publications, 2012, p.115

Concernant le découpage administratif et politique résultant de la Constitution de 2006, le Kwango est érigé en province qui est une entité administrative décentralisée. En tant que telle, la province du Kwango bénéficiera d'une autonomie politique et financière et devra de ce fait, assurer son propre développement. Mais selon plusieurs études, le Kwango n'est pas viable sur le plan financier et ne pourra pas intégrer la marche rapide de cette décentralisation²¹. D'où la crainte de la réédition de l'expérience calamiteuse de 1962 – 1966.

Bien que la route de la décentralisation soit semée d'embûches, celle-ci constitue, à notre avis, une opportunité pour le Kwango. L'occasion sera ainsi donnée à ses dirigeants de faire preuve de créativité et d'audace en vue de nouer des partenariats stratégiques à travers le monde notamment dans les pays émergents du BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) où l'on trouve de grands groupes agro-industriels capables de faire du Kwango la ferme et le grenier agricole de la RDC.

1.3. Principaux défis socio-économiques du Kwango

A l'image de la province du Bandundu, les principales contraintes à la croissance économique du Kwango peuvent être regroupées en quatre catégories, même si, dans les faits, nombre d'entre eux sont interdépendants²².

Premièrement, la faible accessibilité au financement caractérisée principalement par l'absence d'institutions bancaires et l'insuffisance des institutions de micro-finance, des mutuelles de crédit et d'épargne. L'activité économique du district étant fortement orientée vers l'agriculture, l'absence d'infrastructures et des capitaux pousse les paysans à préférer les cultures vivrières (manioc, arachide, maïs, ...) aux cultures industrielles (café, huile de palme, cacao, ...). Et pourtant, ce sont les cultures industrielles qui sont génératrices de revenus substantiels. Ces contraintes liées à l'accès aux services financiers expliquent globalement le retard pris par le Kwango en matière de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles²³. A titre d'exemple, sur les dix coopératives d'épargne et de crédit présentes dans le Bandundu, cinq sont situés à Kikwit et les cinq autres dans le district du Kwilu²⁴.

Deuxièmement, le faible rendement de l'activité économique dû principalement au délabrement du réseau d'infrastructures et des routes secondaires ou de raccordement rendant ainsi difficile l'accessibilité aux zones de production et de consommation. La plupart des routes ne sont en effet pas praticables durant la saison des pluies. Dès lors, la population rurale est coupée du reste du pays et celle vivant loin des principaux centres éprouve d'énormes difficultés de déplacer sa production vers les principaux postes commerciaux.

Notons aussi que le Kwango dispose d'un important réservoir hydraulique et d'un fort potentiel hydroélectrique. Il est traversé par de grands cours d'eau: Kwango, Wamba, Kwilu, Kwenge, Inzia, Bakali ... et leurs affluents. Malheureusement, ce potentiel est sous-développé et très peu exploité (manque de balisage et dragage, inexistence des quais et débarcadères, insuffisance d'engins de transport...).

²¹ Jean OMASOMBO TSHONDA (dir.), *Kwango. Le pays des Bana Lunda*, Tervuren/Bruxelles/Kinshasa, Musée royal de l'Afrique centrale/Le Cri/Buku Editions, coll. « Monographies des Provinces de la RD Congo », 2012, p. 252.

²² J.HERDERSCHEE, D. MUKOKO SAMBA, M. TSHIMENGA TSHIBANGU (dir.), *Op. cit.*, pp.203-206

²³ Étude du secteur agricole - Phase II Plan Directeur de Développement Agricole et Rural - Province de Bandundu, Décembre 2010

²⁴ Voir site de la Banque Centrale du Congo, consulté en ligne le 28 avril 2013 ; <http://www.bcc.cd>

D'autre part, l'absence d'infrastructure de production du matériel génétique végétal et animal²⁵, d'unités de traitement des produits animaux²⁶ ainsi que l'offre limitée des semences, engrais et autres additifs a pour conséquence la faible productivité et la dégénérescence des variétés et races locales.

Le délabrement des voies de communication (routes dégradées, ensablement des biefs, piste d'aviation rudimentaires) défavorise le Kwango, qui pourrait jouer de sa proximité avec Kinshasa, la région du Kasai et le marché de l'Angola²⁷. Comme le souligne Omasombo²⁸, « le désenclavement économique de l'actuel district passe inévitablement par le développement et l'entretien d'une infrastructure routière de qualité. Actuellement néanmoins, l'état de délabrement du réseau est tel que la situation devient dramatique pour nombre de villages totalement isolés, abandonnés au beau milieu des savanes steppiques du sud et de l'ouest ou en plein cœur de la forêt ».

Troisièmement, la faible appropriation de la région caractérisée par le fait qu'au Bandundu en général, et au Kwango en particulier, l'élite locale a échoué à investir localement. A l'inverse, dans d'autres provinces (comme les Kivu, le Bas-Congo ou le Katanga), les entrepreneurs de la classe moyenne ont réussi à soutenir l'économie locale et saisir de nouvelles opportunités.

Attirer de nouvelles activités à l'extérieur du secteur agricole pourrait générer un apport dans l'intermédiation financière et les services. L'identification des niches de services est une façon éprouvée de créer des emplois et de la croissance. Ce qui permettra de briser le cercle vicieux « faibles revenus-faibles investissements-faible productivité ». Une combinaison de micro-finance pour les petits entrepreneurs, de formations en agriculture et de projets d'entreprenariat privé-public aideraient à développer ces niches de services.

Quatrièmement, la pauvreté généralisée de la population est un sérieux obstacle au développement du territoire provincial du Kwango. En effet, à l'instar du reste de la RDC, l'espérance de vie à la naissance ne dépasse pas 48 ans d'âge ; le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans reste élevé ; l'accès à l'eau potable reste limité à 22% ; l'électrification des logements avoisine le 0%, un taux de pauvreté de 71,3 %²⁹ ; 7 habitants du Kwango sur 10 vivent dans la pauvreté³⁰. En réalité, c'est la pauvreté qui est la première variable explicative de l'état du sous-développement du Kwango. C'est elle qui tient en l'état tous les autres défis précités.

D'où pour lutter contre cette pauvreté, il a été nécessaire de susciter une collaboration entre l'Eglise Catholique, membre de la société civile et les pouvoirs publics.

2. ROLE SOCIETAL PARTAGE ENTRE L'EGLISE CATHOLIQUE ET LES POUVOIRS PUBLICS AU KWANGO

La collaboration entre l'Eglise Catholique et l'Etat Congolais au Kwango s'est faite à travers le temps en partant de l'époque coloniale jusqu'à ce jour mais également sur toute l'étendue

²⁵Semences améliorées, boutures saines de manioc et centres de production des géniteurs et d'alevinage...

²⁶ Abattoirs, charcuteries,

²⁷ Jean OMASOMBO TSHONDA (dir.), *Op.cit.*, p.379.

²⁸ *Idem*, p.391

²⁹ J.HERDERSCHEE, D. MUKOKO SAMBA et M. TSHIMENGA TSHIBANGU (dir.), *Idem*, p.1.

³⁰ Cfr Ministère du Plan de la RDC, *Monographie de Bandundu*, 2005.

du territoire kwangolais. De ce fait, nous verrons le déploiement historique de cette collaboration au Kwango (section 1) et nous examinerons ensuite les opportunités de partenariat possibles (section 2).

2.1. Liminaire historique sur la collaboration de l'Etat et de l'Eglise dans le Kwango: du Congo colonial à la RD Congo.

Dans l'acte général qui a été conclu à la Conférence de Berlin en 1885, les signataires notamment les puissances européennes, l'Empire ottoman et les États-Unis d'Amérique sont préoccupés par les moyens d'accroître le bien-être moral et matériel des populations indigènes. Ainsi l'acte proclame : la liberté du commerce dans tout le bassin du Congo; la liberté de navigation sur le Congo, le Niger et leurs affluents; la liberté religieuse, le droit d'organiser des missions; l'interdiction de la traite des esclaves; et la concertation avec les autres Puissances lors de la prise de possession d'un territoire.

A cette Conférence de Berlin, Léopold II, Roi des Belges, a obtenu la reconnaissance de l'Association Internationale du Congo, une sorte de colonie internationale, qui lui a permis de prendre possession, à titre personnel, de tout un Empire. Il a baptisé cet empire, le 29 mai 1885, État indépendant du Congo, en sigle EIC³¹. Dans la foulée, l'Administration coloniale de l'État indépendant du Congo y a fait venir les missionnaires Belges³² pour assurer l'évangélisation des peuples de sa colonie. A partir de cet instant, il est indéniable qu'il y a une collaboration manifeste entre l'État et l'Eglise en RDC. C'est dans ce cadre que le premier instrument juridique consacrant cette collaboration et qui confiera l'enseignement aux soins de l'Eglise, sera signé le 26 mai 1906 par le Gouvernement de l'EIC et le Saint Siège Apostolique³³. Cette Convention de 1906 a pour objectifs entre autres les désirs d'évangélisation par la diffusion méthodique du catholicisme des missionnaires catholiques et les besoins de l'administration coloniale de former des cadres d'exécution au service de l'économie et de l'administration territoriale³⁴.

Fort de cette collaboration entre l'État et l'Eglise catholique au niveau national, l'Eglise locale du Kwango, à partir de 1915, matérialisera cette politique éducative par la création des plusieurs écoles dans la contrée. En 2005, elle comptait 423 écoles contre 357 à l'État³⁵. L'Eglise catholique a formé la majorité des cadres que compte l'État Congolais ainsi que ceux qui travaillent pour le développement économique et social du pays dans le secteur privé.

Par ailleurs, l'Eglise catholique a joué un rôle important dans la politique de santé publique et dans la lutte contre de nombreuses maladies. Au Kwango, dès ses origines, l'Eglise a œuvré à l'installation et à la gestion de nombreux centres de santé, des dispensaires, des maternités et des hôpitaux. En plus, l'Eglise Catholique a été la première institution à disposer d'un plan de lutte contre la trypanosomiase (maladie du sommeil). Face au problème posé par la maladie du sommeil qui extermine les populations indigènes dans la Mission du Kwango, le Père De Vos ,SJ, Supérieur et Préfet de la Mission du Kwango³⁶, nomme les Pères John

³¹ H. WESSELING, *Op.cit.*, p.159.

³² I. NDAYWEL et alii, *Op.cit.*

³³ A. MOPONDI BENDEKO, *Les approches socioculturelles de l'enseignement en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 2010, p.14.

³⁴ Idem.

³⁵ Ministère du Plan de la RDC, *Monographie de Bandundu*, 2005.

³⁶ Anicet N'TEBA MBENGI, *La Mission de la Compagnie de Jésus au Kwilu. Contribution à la transformation d'une région congolaise (1901-1954)*, Editions Pontificia Università Gregoriana, Rome, 2010, p. 51.

Hamerlinck,SJ, (1913-1915)³⁷ puis Yvan de Pierpont,SJ, (1916-1920)³⁸ pour organiser la lutte contre cette redoutable maladie³⁹.

L'Etat et l'Eglise ont collaboré également dans des nombreux domaines notamment l'entretien des routes ainsi que la sécurisation des missionnaires et des missions. Les différents Agents de l'Etat notamment les Administrateurs du Territoire, les Commissaires des districts, les Magistrats et les Commandants militaires ont toujours assuré la protection de l'Etat au personnel et aux biens de l'Eglise dans tous les territoires du Kwango de 1915 à ce jour. A contrario, on pourra apprécier les dégâts causés par les différentes guerres civiles qu'a connues le Congo sur les biens de l'Eglise et les assassinats des prêtres pour se rendre compte de la nécessité d'avoir un Etat fort et démocratique pour une bonne évangélisation des populations. L'état de droit est un concept important dans l'avenir de l'évangélisation.

2.2. Perspectives d'avenir du développement au Kwango: opportunités de partenariat Eglise- Pouvoirs Publics.

Les perspectives du développement du Kwango seront satisfaisantes si elles permettent de susciter des actions positives dans le domaine politico-administratif (point 1), dans le domaine économique-industriel (point 2) ainsi que dans les domaines socio-culturel et des infrastructures (point 3).

2.2.1. Domaine politique, judiciaire et administratif

Fille aînée de la société civile dont l'œuvre philanthropique n'est plus à démontrer, l'Eglise catholique doit continuer à jouer son rôle d'objecteur de conscience face aux représentants de l'Etat qui sont quelquefois trop autoritaires, envieux, cupides et irrespectueux des droits des citoyens. Il convient de relever que l'Eglise ne doit pas se taire quand les populations du Kwango subissent des jugements iniques venant des juges judiciaires, des exactions et des extorsions orchestrées par les forces de l'ordre et des actes de concussion et de corruption perpétrés par les fonctionnaires publics. Ici, les responsables de l'Eglise à savoir les Évêques, les curés, les prêtres, les religieux, les religieuses, les diacres et laïcs consacrés, ont l'obligation morale de dénoncer de tels agissements et de se faire le chantre de la bonne gouvernance⁴⁰, du respect des droits de l'homme et de l'état de droit dans lequel tout le monde, gouvernants et administrés sont soumis à la même justice.

Le théologien MPIA BEKINA a écrit à ce propos, nous citons : « Au Mai-Ndombe, comme ailleurs, les gens aspirent au bonheur. Dès lors, la religion ne les intéresse que si elle y conduit. Concrètement et dans la vie de tous les jours, ce bonheur passe par un travail qui permet à celui qui l'exerce de vivre dignement. Il suppose en outre, un environnement socio-politique épanouissant et respectueux des libertés fondamentales. C'est à tout cela que l'Eglise doit être attentive, œuvrant dans une région dépourvue d'infrastructures censées garantir un minimum de bien-être. »⁴¹

³⁷ Alain DENEFF et alii, *De la Mission du Kwango à la Province d'Afrique Centrale. Les Jésuites au Congo-Zaïre. Cent ans d'épopée*, Bruxelles, 1995, p. 330.

³⁸ *Idem*, p. 319.

³⁹ L. DENIS, *Op.cit.*, pp.88-89.

⁴⁰ La bonne gouvernance est la condition pour une décentralisation axée sur le développement, cfr H. LUBUNGA MWINDULWA, *L'impact de la décentralisation territoriale sur le développement en RDC*, Mémoire de licence en Droit, Université officielle de Bukavu, 2007, p.37.

⁴¹ J. MPIA BEKINA, *Idem*.

2.2.2. Domaine économique et industriel

Bien que le rôle premier de l'Eglise ne soit pas de s'occuper du développement économique, il se fait que, dans un contexte de faiblesse institutionnelle de l'Etat et de l'inexistence du secteur privé, l'Eglise soit contrainte d'une manière ou d'une autre de pouvoir s'y intéresser. C'est dans ce cadre qu'évolue l'Eglise dans le Kwango comme l'a si bien constaté J.C. MASHINI en disant : « les institutions religieuses occupent une place prépondérante dans les interventions liées au développement. En premier lieu, l'Eglise catholique, à travers ses structures de développement, a des interventions diversifiées »⁴². Parlant du développement au Kwango, il dit : « Dans le Kwango, les diocèses de Kenge et de Popokabaka entretiennent des activités dans des centres de développement ou d'animation rurale... ou poursuivent des programmes d'élevage de gros bétail »⁴³.

Quant au rôle joué par l'Etat dans le développement, il paraît plutôt modeste et limité⁴⁴. Par ailleurs, à moyen et long terme, il a été constaté que le rôle de l'Etat s'est amoindri. En effet, l'auteur précité a écrit : « ... dans la longue évolution, de l'Etat indépendant du Congo au Congo-Zaïre, on ne compte plus l'Etat parmi les acteurs sociaux qui pourraient bien constituer dans l'avenir les têtes d'affiches du théâtre public »⁴⁵. Considérant la place prépondérante de l'Eglise dans les interventions économiques et l'évanescence du rôle des pouvoirs publics, un partenariat stratégique entre les deux acteurs est plus que souhaitable.

Dans le domaine économique et industriel, la collaboration entre l'Eglise et les pouvoirs publics est plus que nécessaire pour aider le Kwango à sortir de sa pauvreté manifeste en vue de contribuer au développement local de ce territoire congolais. Les agents de l'Etat en provinces n'étant pas crédibles dans la gestion des fonds provenant des partenaires au développement, l'Eglise est incontournable pour matérialiser des projets de développement au Kwango. En effet, l'Eglise pourra aider l'Etat dans le cadre des activités bancaires et le micro-crédit. La présence des banques et du micro-crédit a l'avantage de centraliser l'épargne existante dans la région et de l'orienter par le biais de petits financements vers l'effort productif ainsi que de consommation. Ce qui est de nature à améliorer les conditions de vie de la population.

S'agissant de l'activité de production, elle doit plus avoir pour appui le secteur agricole. En effet, le Kwango devra jouer le rôle de principal grenier de Kinshasa, une mégapole de plus de 7 millions d'habitants, qui consomment des produits agricoles (manioc, maïs, haricots, arachides, patates, pommes de terre, viande, ...) venant de partout. L'Eglise doit encourager les représentants de l'Etat au Kwango d'avoir un comportement qui encourage l'expansion des activités agricoles. Bien que son sol soit jugé sablonneux, le Kwango est naturellement la terre de l'agro-industrie congolaise de demain qui pourra produire, outre les produits agricoles précités, le tabac, l'huile de palme, le coton, le soja et la viande bovine.

Il faut également créer et encourager des projets de développement pour le mieux des intérêts des populations et ces dernières doivent être les acteurs de leur développement conformément à la logique de la gestion participative vue précédemment. Les populations kwangolaises doivent être assistées pour créer des initiatives de développement communautaire telles que des coopératives de production agricole et d'autres projets du type PROYAKA. Par ailleurs,

⁴² J.C. MASHINI DHI MBITA, *Le développement régional en République démocratique du Congo de 1960 à 1997 : l'exemple du Kwango-Kwilu*, Paris, L'Harmattan, Coll. Etudes africaines, 2013, p.119.

⁴³ *Idem*.

⁴⁴ *Ibidem*, p.120.

⁴⁵ *Idem*.

les habitants du Kwango devront être sensibilisés afin de se lancer dans les activités de production et de commercialisation susceptibles de contribuer à l'avènement d'un entrepreneuriat privé, gage d'un développement pérenne tant sur le plan économique que social.

Aussi la beauté de certains sites naturels à l'instar des chutes⁴⁶ Kasongo-Lunda (ex-chutes Guillaume) sur la rivière Kwango, incite-t-elle au développement des activités touristiques. A ce titre, l'Eglise offre déjà son hospitalité dans ses résidences aux nombreux touristes qui sillonnent le sol kwangolais.

2.2.3. La gestion des infrastructures et du domaine socio-culturel.

La construction des infrastructures nécessite la mobilisation de capitaux importants et vu le caractère des biens publics de telles infrastructures, il est indiqué qu'elles soient réalisées par l'Etat. Néanmoins, il a été constaté que l'Etat est souvent un mauvais gestionnaire des biens ou des services publics⁴⁷, ce qui a favorisé la tendance à la délégation ou à la concession des biens et services publics par l'Etat aux privés (secteur privé ou société civile dont l'Eglise). La concession est un contrat de gestion par lequel une personne morale de droit public cède ses droits de gestion ou d'exploitation d'un bien ou d'un service public à une entité privée. Tel est le cas de la gestion, par exemple, d'un hôpital public par une Congrégation religieuse.

De tels exemples doivent se multiplier dans le cas du Kwango et couvrir tous les domaines imaginables de la vie économique et sociale. Il est nécessaire que les infrastructures (routes, hôpitaux, écoles, universités, stades, lignes électriques, télécommunications) actuelles et à venir soient assurées d'une bonne gestion, d'un suivi méthodique et d'un entretien régulier. Cela dénote d'un travail sérieux et d'une méthode de gestion dont la rigueur est le seul mot. De telles qualités de travail feraient la fierté de l'Eglise.

En effet, il n'est pas normal qu'une région aussi vaste que le Kwango ne puisse pas avoir des installations électriques dans les logements de ses habitants⁴⁸, ni de l'eau potable, voire disposer des télécommunications à l'époque de l'internet, dans un univers qui est actuellement fortement mondialisé. La SNEL, la REGIDESO et l'OCPT sont tenus d'investir au Kwango afin d'y améliorer les conditions de vie par l'apport du courant électrique, de l'eau potable et du téléphone auprès des ménages kwangolais. En cela, les partenaires au développement (Banque mondiale, Union européenne, Banque africaine de développement, Unicef, FAO, PNUD) de la RDC devraient être saisis par les représentants de l'Etat afin qu'ils s'impliquent davantage dans le développement du Kwango. Si l'Etat n'y est pas en mesure de gérer tous ces biens et services, l'Eglise doit offrir ses services dans l'intérêt des populations kwangolaises.

Il en va de même dans le domaine social et culturel. L'Etat devra continuer de permettre à l'Eglise catholique dont la mobilisation est certaine pour la justice sociale et pour l'amélioration des conditions de vie des populations de s'occuper des secteurs de l'éducation et de la santé afin de persévérer dans le renforcement des capacités du capital humain.

⁴⁶ Le Père Anicet N'TEBA MBENGI a choisi délibérément la photo des chutes Kasongo-Lunda pour la couverture de ce livre centenaire de l'évangélisation du Kwango. En bon écologiste jésuite, il invite dès l'abord les lecteurs à admirer la beauté de la nature du Kwango.

⁴⁷ B. HIBOU, « Retrait ou redéploiement de l'Etat? », *Critique internationale*, Vol.1, N° 1, 1998, pp.151-168.

⁴⁸ Le taux d'électrification du Kwango est estimé à 0 % par les autorités publiques congolaises. Comment prétendre à un développement économique et social dans de pareilles conditions ? Cfr Ministère du Plan de la RDC, Monographie de Bandundu, 2005.

La population du Kwango continuant de s'accroître, il est indiqué que de nouvelles écoles et de nouveaux centres de santé soient construits pour ne pas voir se détériorer la qualité de l'offre éducative et sanitaire dans la région. La création des mutuelles de santé afin de permettre aux paysans et citoyens du Kwango de payer à l'avance leurs soins et de mutualiser les risques résultant de la maladie, serait une action louable. Cela se fait déjà ailleurs. Par exemple, le Bureau Diocésain des Œuvres Médicales de Bukavu a mis en place en 1996 un programme de mutuelles de santé financées avec une cotisation annuelle de 2 dollars par membre et qui a permis l'hospitalisation de 3000 personnes en 2000 sur 8500 membres adhérents. Ce programme qui prend en charge les grands risques notamment les hospitalisations et les accouchements, a permis de tripler le taux d'accessibilité aux soins de santé des populations mutualisées et de diminuer les dettes irrécouvrables dans les hôpitaux et centres de santé du diocèse de Bukavu⁴⁹.

En plus, la prise en charge des personnes vulnérables notamment des enfants, des femmes, des vieillards, des personnes vivant avec handicap ainsi que les personnes atteintes par le VIH-SIDA, doit faire partie des domaines de collaboration.

Sur le plan culturel, la création des musées pour exposer les masques et autres objets culturels serait un domaine potentiel de collaboration entre les pouvoirs publics et l'Eglise. En effet, les peuples Yaka, Holo, Suku, Lunda, Tchokwé,... du Kwango disposent d'une culture et d'un art très riche susceptibles d'être valorisés et mis à la disposition tant du public national qu'international.

3. CONCLUSION

Il est clairement établi que la collaboration entre les pouvoirs publics et l'Eglise catholique a été et est un facteur déterminant dans la matérialisation du développement social et économique des populations Kwangolaises. Face au principal défi que constitue la pauvreté dans cette partie de la RDC, les stratégies de lutte contre cette pauvreté doivent faire partie des domaines de collaboration entre les deux acteurs précités. Tant dans les domaines économique, agricole, infrastructure, social, éducatif, sanitaire que culturel, la collaboration entre ces deux partenaires restera toujours une dynamique d'amélioration des conditions de vie des populations et du territoire kwangolais.

En concluant, nous faisons notre le point de vue de MPIA BEKINA qui dit : « Ne pas pouvoir soigner les malades, ne pas pouvoir aider les paysans à évacuer leurs produits, à s'organiser en coopératives, ne pas dénoncer et combattre les exactions arbitraires dont ils sont victimes de la part de ceux qui devraient les protéger, ne pas pouvoir disposer des moyens de transport et de communication, etc. condamne irrémédiablement toute annonce d'une soi-disant Bonne Nouvelle et pousse au "vagabondage", même religieux. C'est dire que la pauvreté constitue, pour l'évangélisation ... un obstacle de taille »⁵⁰.

Bien entendu, le Kwangolais devrait d'abord apprendre à compter d'abord sur lui-même au risque de se condamner à un éternel sous-développement. Les trois composantes clés (Etat, société civile dont l'Eglise et le secteur privé) devront aider la population à se projeter dans l'avenir et à s'approprier son propre développement. Car on ne peut assurer le développement d'un homme ou d'un peuple, sans lui ou contre son gré.

⁴⁹. Cfr Joachim RUHANGAMUGABO, *Créer des mutuelles de santé dans un contexte de guerre. Le cas du Sud-Kivu en République démocratique du Congo*, Bukavu, BDOM, 2000, p.11.

⁵⁰ J. MPIA BEKINA, *Op.cit.*, p.114.

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

A.OUVRAGES

1. BOSSART L. et LAUZON N., *Processus de décentralisation et développement local en Afrique de l'Ouest*, OCDE, 2005.
2. COLLECTIF, *Jalons de l'évangélisation au Kwango*, Heverlee, éd. privée du Ravitaillement Intellectuel au Congo, 1967.
3. DENEUF Alain et alii, *De la Mission du Kwango à la Province d'Afrique Centrale. Les Jésuites au Congo-Zaïre. Cent ans d'épopée*, Bruxelles, 1995.
4. DENIS L., *Les Jésuites belges au Kwango, 1893-1943*, Bruxelles, Museum Lessianum, 1943.
5. HERDERSCHEE J., MUKOKO SAMBA D. et TSHIMENGA TSHIBANGU M. (dir.), *Résilience d'un Géant Africain: Accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en RDC*, Vol.1, Kinshasa, Médiaspaul/ World Bank Publications, 2012
6. IBANDA KABAKA P., *Droit des négociations climatiques*, Lille, The Book Edition, 2013.
7. MASHINI DHI MBITA J.C., *Le développement régional en République démocratique du Congo de 1960 à 1997 : l'exemple du Kwango-Kwilu*, Paris, L'Harmattan, Coll. Etudes africaines, 2013.
8. MOPONDI BENDEKO A., *Les approches socioculturelles de l'enseignement en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 2010.
9. NDAYWEL I. et alii, *Histoire générale du Congo : de l'héritage ancien à la République démocratique du Congo*, Bruxelles, De Boeck- Larcier, 1998.
10. N'TEBA MBENGI Anicet, *Jésuites et Franciscaïnes Missionnaires de Marie à Kingunda-Kwango (1927-1961)*, Editions Saint Pierre Canisius, 2004.
11. Jean OMASOMBO TSHONDA (dir.), *Kwango. Le pays des Bana Lunda*, Tervuren/Bruxelles/Kinshasa, Ed. Musée royal de l'Afrique centrale/Le Cri/Buku Editions, coll. « Monographies des Provinces de la RD Congo », 2012 ,455p.
12. WESSELING H. *Le partage de l'Afrique 1880-1914*, Paris, Denoël, 1996.

B. THESESES ET MEMOIRES

1. IBANDA KABAKA P., *Droits des riverains, développement local et gestion durable des forêts en République démocratique du Congo : évaluation de la réforme forestière de 2002*, Mémoire de Master2 Droit international et européen des droits fondamentaux, Université de Nantes, 2013.
2. LUBUNGA MWINDULWA H., *L'impact de la décentralisation territoriale sur le développement en RDC*, Mémoire de licence en Droit, Université officielle de Bukavu, 2007.
3. MPIA BEKINA Jacques, *L'évangélisation du Mai-Ndombe. Histoire, difficultés présentes et inculturation*, Thèse de doctorat en Théologie, Université de Strasbourg, 2009.
4. N'TEBA MBENGI Anicet, *La Mission de la Compagnie de Jésus au Kwilu. Contribution à la transformation d'une région congolaise (1901-1954)*, Thèse de doctorat en Histoire de l'Eglise, Editions Pontificia Università Gregoriana, Rome, 2010.

LISTE DES SIGLES

SIGLE	EXPLICATION
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud, c'est le regroupement économique et politique des pays émergents.
EAD	entités administratives décentralisées
EIC	Etat indépendant du Congo
FAO	Food and Agriculture Organization, c'est l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
OCPT	Office congolais des postes et des télécommunications.
ONG	Organisations non gouvernementales.
PNUD	Programme des nations unies pour le développement.
PROYAKA	Projet de développement du territoire Yaka.
RDC	République démocratique du Congo.
REGIDESO	Régie nationale de distribution d'eau.
SJ	Société de Jésus, sigle pour qualifier les prêtres jésuites.
SNEL	Société nationale d'électricité.
UNICEF	United nations children's fund, c'est le fonds des nations unies pour l'enfance.
VIH-SIDA	virus de l'immunodéficience humaine du syndrome d'immunodéficience acquise , c'est le rétrovirus de la pandémie du Sida.